

Le jeudi 14 avril 2010,



Lettre ouverte à Luc Chatel,

L'association SOS Ecoles de Montagnes œuvre pour la défense et la promotion des établissements scolaires de la zone de montagne de la Haute-Garonne. Elle fédère des parents, des enseignants, des élus et de simples citoyens.

Cette association se bat pour que notre identité et notre spécificité de zone de montagne ne soient pas exclues par l'éducation nationale.

Pour l'instant la loi montagne de 1985 permet à nos moutons ou à nos vaches d'être traités différemment de ceux des autres parties du territoire. Nos enfants sont moins bien lotis que nos bêtes !

Pourtant, tous les préfets, toutes les inspections académiques n'excluent pas l'éducation nationale du champ d'application de la loi montagne. La loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne parue au Journal Officiel du 10 janvier 1985 semble devoir souffrir de différences d'appréciation, pour le moins singulières entre l'Ariège, le Tarn et la Haute-Garonne, par exemple.

C'est ainsi que le 25 avril 2005 le ministre de l'Education Nationale, en personne, M. François FILLON, reconnaissait durant l'audience accordée à M. François BROTTES, alors président de l'ANEM, que «... *la sensibilité à la problématique de la montagne était variable selon les académies. Reconnaissant néanmoins que l'impact des fermetures de classe était bien différent selon la nature des territoires...* ».

Ces discordances sont reconnues au plus haut sommet de l'état. Elles s'accommodent mal avec le principe d'égalité d'accès à l'enseignement public et celui d'égalité de traitement, reconnus par le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.

Notre territoire est vaste, notre population est faible en nombre. Nous ne pouvons avoir des effectifs conséquents dans les classes. Pourtant nous avons besoin du maintien des écoles, collèges et lycées. Car la distance en kilomètres n'est pas la même en plaine et en montagne. Il s'agit de politique d'aménagement du territoire. Comment attirer des populations jeunes sans écoles dans nos villages ?

Déjà, nous n'avons qu'un RASED pour deux cantons. Le CMPP les spécialistes pour enfants (orthophoniste, psychomotricien, pédopsychiatre, etc.) sont à 50kms, soit une heure de route. C'est à dire que ces services sont inaccessibles pour bien des familles. L'éducation nationale doit prendre en compte cette réalité.

Certes nous sommes peu nombreux à l'année mais nous sommes indispensables pour l'économie touristique.

Pour que nos territoires restent vivants, pour que nos enfants puissent apprendre nous faisons appel à vous et à votre pouvoir de ministre de l'éducation nationale.

La co-présidence de SOS Ecoles de Montagne